

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « INTERCOMMUNALITE »
--

Mercredi 29 mai 2019 à 19 h30

Monsieur le Maire introduit la séance en remerciant les personnes présentes et en rappelant l'historique de l'intercommunalité à Crest.

Pour rappel : depuis 2014 l'ensemble des communes françaises sauf les îliennes ont l'obligation d'appartenir à une communauté de communes.

Par l'organisation de cette commission, Monsieur le Maire a souhaité poser sagement les termes d'un dossier important.

Il propose ainsi de réaliser dans un premier temps, un tour de table afin que chacun puisse exposer ses sentiments et ses attentes. Puis lors des prochaines séances, il est proposé d'auditionner des experts et des élus afin qu'ils puissent partager leur analyse et leurs expériences afin de faire émerger des axes d'évolution.

Les principaux points évoqués lors du tour de table :

- **Le découpage géographique** : le découpage ne semble pas correspondre à la réalité du bassin de vie. En effet Crest se retrouve coupé de son Ouest et de son Nord en partie. Il est surprenant que Crest ne soit pas avec Eurre et Divajeu.

Certaines personnes proposent de le faire évoluer. Cependant le choix de ce découpage a été fait avec l'idée de proximité afin que la communauté de communes ne soit pas trop éloignée du fait communal. Ce qui a des avantages et des inconvénients.

Une proposition serait de réfléchir à une interco regroupant l'ensemble de la vallée (3CPS, CCVD et pourquoi pas le diois?). Cependant, il y a certaines réticences à un territoire trop grand notamment sur le risque que les petites communes ne s'y retrouvent pas.

D'autres propositions (pas toujours prévues par les textes législatifs) : limiter les compétences ou réaliser une interco à géométrie variable (ce qui correspondrait à ce qu'étaient les syndicats intercommunaux) .

Un des enjeux est : « avec qui travaille-t-on pour développer des projets qu'on ne peut pas développer seul ? ». Il y a également des enjeux écologiques.

Il y a depuis le début une certaine défiance vis à vis de la ville de Crest mais c'est une problématique que toutes les villes centres rencontrent.

- **Les économies** : il a été démontré que le fait de transférer des compétences à la communauté de communes n'engendre, hélas, pas d'économie alors que cela devrait. Un des écueils de l'organisation actuelle est sans doute de ne pas avoir développé plus rapidement des projets économiques qui financeraient les projets plus « sociaux ». Par conséquent certains projets ont dû être ralentis ou stoppés faute de moyens. On pourrait dire que la 3CPS vit aujourd'hui une sorte de crise de croissance.

- **Réactivité** : de nombreuses personnes pointent le manque de réactivité de la communauté de communes à l'inverse des communes, cela peut s'expliquer entre autres par la distance. La mutualisation des services pourrait être une solution. Cependant le constat peut être fait que pour le matériel notamment, la mise en commun n'a pas très bien fonctionné, la communauté de communes souhaitant être autonome sur son matériel. Il serait également nécessaire d'harmoniser les pratiques.

Pour cela il serait intéressant de réaliser un bilan sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas actuellement afin de pouvoir aller de l'avant de manière positive.

- **Tensions** : plusieurs personnes notent des tensions au niveau des relations avec la communauté de communes et du manque de lisibilité sur le qui fait quoi. Une des explications pourrait être liée au fait qu'il n'y a pas d'élections directs pour cette instance. L'idée première était de mettre des moyens pour l'intérêt général, or il est difficile de trouver une logique, une ligne directrice.

- **Conduite des projets** : il est parfois ressenti qu'au lieu de développer ses propres projets, la communauté de communes réalise des projets en fonction des financements qu'elle peut avoir. Cela entraîne un manque de vision et de cohérence.

- Il est noté également un problème de gouvernance des élus qui n'ont pas toujours le profil de leur fonction.

- **Un retour à la CCVD ?**: interrogation sur la forme que pourrait prendre cette possibilité. Cela passerait forcément par des tractations très complexes (règles de droit, enjeux de fiscalité, compétences et analyses techniques et juridiques) et un rôle significatif du préfet.

- Interrogation sur l'avancée du développement de la fibre optique : le calendrier a glissé mais la responsabilité ne peut pas incomber à la seule communauté de communes.

Les questions à étudier :

- Existe-t-il des exemples de fusion d'intercommunalités ? Est-ce que ces fusions ont engendré des économies ?

Fin de la séance à 21h30